

Ardennes Famenne Challenge ASBL
Rue de Jamblinne 62, 5580 Villers sur Lesse
Secrétariat : +32 470 63 82 12
Mail : benjaminc450@gmail.com

Règlement pour les organisateurs

Ce que l'organisateur doit prévoir :

1. Avant la course :
 - 1.1. Assurance : l'organisateur est tenu de contracter une assurance pour l'organisation d'une compétition.
 - 1.2. La course doit être officialisée et couverte par un arrêté communale et de police, les signalisations doivent être claires afin d'éviter des véhicules non autorisés sur la piste lors de l'épreuve. Un dossier peut être monté en collaboration avec le secrétaire de l'AFC afin de simplifier le travail des organisateurs.
 - 1.3. L'organisateur et un membre de l'AFC feront le tour du circuit bien avant la compétition afin de déterminer la faisabilité et la sécurité qui sera mise en place pour le jour de la course, les décisions prises ce jour là devront être scrupuleusement respectées.
 - 1.4. L'organisateur devra prévoir un nombre suffisant de remonte caisses, de personnel de sécurité (commissaires) afin d'assurer le bon déroulement de la journée.
 - 1.5. L'organisateur fera part du règlement constructeur catégorie folklorique à ses pilotes locaux, il pourra les diriger vers le site www.ardennes-famenne-challenge.be où tout y sera claire.
 - 1.6. L'organisateur devra s'acquitter de la location des chronos au minimum 3 semaines avant la course, le prix étant de 130€, ce prix comprend la location ainsi que l'inscription au challenge annuel.
 - 1.7. L'organisateur doit prévoir son inscription avec une participation de 5€ par inscription à l'AFC. Le prix conseillé est de 15€ mais sans obligation.
2. Le jour de la course :
 - 2.1. Les inscriptions débuteront à 8h30 et se termineront à 9h30, la liste sera donnée au chronométreur afin que celui-ci puisse encoder les pilotes. Tout pilote en retard sera privé de sa première manche.
 - 2.2. Une participation de 5 € par inscription sera versée à l'AFC avant le départ de la course.
 - 2.3. Un Briefing sera fait avec les commissaires et l'organisateur par un membre de l'AFC afin de bien expliquer la tâche qui leur incombent.

- 2.4. Le premier départ se fera à 10h00 précise.
- 2.5. La première manche est une manche d'essai non chronométrée, suivie de minimum 3 manches chronométrées.
- 2.6. Un temps de pause de midi sera prévu afin de permettre aux pilotes et aux commissaires de se nourrir, le temps de celui-ci est laissé à l'appréciation de l'organisateur mais devra pas excéder 3/4h.
- 2.7. L'organisateur devra prévoir des petites bouteilles d'eau au départ pour les pilotes en cas de fortes chaleurs.
- 2.8. L'organisateur est seul responsable des pilotes locaux et de leurs caisses à savon, il pourra demander conseil à un membre de l'AFC en cas de doute sur la dangerosité du véhicule. L'AFC se réserve le droit d'arrêter une caisse ou un pilote qui se révèlerait trop dangereux pour le public ou pour lui-même.
- 2.9. L'organisateur ainsi que les commissaires doivent faire respecter les règles suivantes :
 - 2.9.1. Pas de personne sur les ballots ou les jerseys.
 - 2.9.2. Les commissaires devront rester sobre tout au long de la journée.
 - 2.9.3. Pas de public dans les zones interdites.
 - 2.9.4. Pas de véhicule sur la piste. (Vélo, trottinette, voiture...)
 - 2.9.5. Canaliser le public lors des traversées de la piste.
 - 2.9.6. Les commissaires ne devront pas agiter le drapeau rouge sans raison.
 - 2.9.7. Lors d'une sortie de route, les commissaires devront agiter le drapeau rouge de manière visible pour les pilotes si la piste est obstruée, et que le pilote ne sait pas redémarrer. C'est-à-dire au milieu de la route. La caisse qui suit devra s'arrêter au poste où il a reçu ce drapeau. Le commissaire devra faire un appel radio en mentionnant le poste où il se trouve et le n° de caisse qui est accidentée. Les caisses qui ont subit le drapeau seront remontées durant le temps de la remise en ordre de la piste et relâchées dans leur catégorie.
 - 2.9.8. Les commissaires sont les garants de la sécurité de la piste et devront rester attentif à tout ce qui pourrait altérer celle-ci.

3. Après la course :

- 3.1. Une remise des prix doit être effectuée à la fin de la journée, sur base des chronos pour les pilotes officiels et au choix de l'organisateur pour les locaux
- 3.2. Un prix sera remis aux trois premiers de chaque catégorie, deux prix pour les biplaces
- 3.3. Un prix est obligatoire pour tous les C1, C2 et folkloriques enfants.
- 3.4. Si l'organisateur le désire, la remise des prix peut être effectuée par l'AFC avec fourniture des coupes et des médailles, une liste avec les prix sera disponible. Si cette solution est retenue, le paiement de celles-ci se fera en même temps que les chronos,

c'est-à-dire 3 semaines avant la course. Dans ce cas les prix seront des coupes et des médailles.

3.5. Un débriefing de la course se fera avec les membres de l'AFC afin de relever les points à améliorer pour les prochaines éditions.

4. Résumé des rémunérations de l'AFC :

4.1. Chronos et inscription 130€.

4.2. Inscription pilote : 3€ par inscription autrement dit 6€ pour les biplaces.

4.3. Si remise des prix faites par l'AFC, le prix varie en fonction du choix des coupes et des médailles.

5. Protocole de sécurité :

5.1. Le protocole de sécurité sera rédigé avec l'organisateur par un membre de l'AFC, celui-ci devra être scrupuleusement respecté.

5.2. Le protocole est fourni par l'AFC et se trouve sur le site internet.

5.3. La personne responsable de la sécurité est joignable par l'organisateur en cas de question ou de doute sur certains points.

6. Les demandes communales :

6.1. Un formulaire est disponible sur le site de l'AFC afin de faciliter les demandes aux instances communales

6.2. Un membre de l'AFC peut aider à la rédaction de celui-ci avec le plan de sécurité.

7. Décharge pilotes :

7.1. Un modèle de décharge pilote est disponible sur le site internet et est obligatoire pour les pilotes locaux, les pilotes licenciés l'ayant signée en début de saison.

7.2. L'organisateur peut exiger s'il le souhaite la preuve d'assurance familiale de ses pilotes locaux.

8. Acceptation du règlement organisateur :

Je soussigné _____, accepter l'entièreté de ce règlement et décharge l'AFC de toute responsabilité en cas d'accident survenant lors de la course.

Signature AFC

Signature organisateur

(précédée de la mention « lu et approuver »)